

## COMMUNE D'APACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil MunicipalSéance du 25/07/2018Département de la  
Moselle-----  
Arrondissement de  
Thionville - Est-----  
Conseillers élus  
15-----  
Conseillers en fonction  
15-----  
Conseillers présents  
09

Sous la Présidence de Mr GUTIERES Patrick, Maire.

Etaient présents :

	FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
REINSBACH Joséphine	HEYD Marcel	CYRON Véronique
		RAMPONI André
LELLIG Rachel		SCHROEDER Katia

Absent avec procuration : WOLF Anne, LUCARELLI Roméo et SCHMITT SandrineAbsent sans procuration : Van KOUWEN Wouter, ENGELBERT Nicole et SCHWEITZER Jean-MarieAbsent excusé : Van KOUWEN Wouter, WOLF Anne, LUCARELLI Roméo et SCHMITT SandrineAbsent non excusé : SCHWEITZER Jean-Marie

Secrétaire de séance : RAMPONI André

Convocations distribuées le 19 juillet 2018

## N° 20180725-SO-06-D01

**Objet : Gestion du personnel et modalités de mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP**

Le Maire rend compte aux membres du Conseil d'une réunion qui s'est tenue le mercredi 11 juillet au Centre de Gestion de la Moselle (CDG57) à Montigny-les-Metz et portant sur la situation de plusieurs agents de la commune.

Au vu des points abordés, le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches visant la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion de la Moselle et portant sur le temps partiel, le RIFSEEP, les critères d'entretien professionnel et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème Classe à 28/35ème .

Après délibération, le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, la proposition du Maire et l'autorise à poursuivre par saisine du Comité Technique du Centre de Gestion de la Moselle.

\*\*\*\*\*

## N°20180725-SO-06-D02

**Objet : Décisions modificatives**

Selon l'exposé du Maire portant sur les travaux en cours de réalisation, le Conseil municipal après délibération, décide, **à l'unanimité**, la modification du budget principal 2018 comme suit :

Retirer du compte suivant :

2313/104 (investissement dépense - salle polyvalente) : - 65 000,00 €

Pour les remettre aux comptes suivants - :

2313 (Investissement dépense) : + 43 000,00 €

et au 2313/103 (Investissement dépense - rte de Waldwisse) : + 22 000,00 €

\*\*\*\*\*

## N°20180725-SO-06-D03

**Objet : Acquisition du local SNCF de la rue des Forges**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération prise le 16-01-2018 et rend compte de la demande de modifications formulée par le notaire chargé d'établir l'acte d'achat par la commune du bâtiment en question.

Ainsi, il s'avère que la cession est possible sous réserve que les conditions qui suivent soient validées :

**1/- la désignation cadastrale et la superficie du bien à acquérir, étant entendu qu'il est cédé en l'état, soit** la parcelle bâtie référencée section n°I n°156/87, pour une surface de 113m2 sur la commune de Apach

**2/- le prix d'acquisition, hors taxe (TVA immobilière éventuelle en sus) hors frais de notaire et de clôture qui seront à charge de l'acquéreur, soit** la commune accepte le prix d'acquisition de 15'000.00€ HT, les frais de notaire, droits d'enregistrements, frais de réquisition de transfert de propriété et de clôture restant à charge de l'acquéreur.